

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00646

Numéro SIREN : 533 082 350

Nom ou dénomination : MARPIE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 2548

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS MARPIE

AU CAPITAL DE 40 000 €

Siège social : 8 rue de la Rougeville

59300 VALENCIENNES

SAS MILLENIUM-EXPERTISE

Société de commissariat aux comptes

Siège social : 212 Avenue de Liège - 59300 Valenciennes

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale concernant l'apport de titre de la SAS CAPHI au capital de 10 000 € immatriculée au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 800 195 117 et qui a pour objet L'activité de restauration traditionnelle, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article R 225-8 du code de commerce.

PRESENTATION DE L'OPERATION

Madame Caroline LACASSAIGNE

Demeurant à VALENCIENNES (59300), 8 rue Rougeville

Née le 28 juin 1973 à Valenciennes

Epouse de Monsieur Philippe MARTINEZ né à Valenciennes le 19 juin 1971 sous le régime de la communauté de biens réduits aux acquêts.

Monsieur Philippe MARTINEZ

Demeurant à VALENCIENNES (59300), 8 rue de la Rougeville

Né le 19 juin 1971 à Valenciennes

Epoux de Madame Caroline LACASSAIGNE née à Valenciennes le 28 juin 1973 sous le régime de la communauté de biens réduits aux acquêts.

Apportent leurs parts sociales de la société CAPHI de la façon suivante :

Monsieur Philippe MARTINEZ, fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après exprimées, à la société « MARPIE » ce qui est accepté ès-qualités par Monsieur Philippe MARTINEZ, sous les mêmes conditions, de trois cent cinquante-quatre (354) actions en pleine propriété de la société CAHPI SAS au capital de 10 000 € dont le siège est situé à Valenciennes (59300) 8 rue de la Rougeville immatriculée au RCS de Valenciennes sous le n° 800 195 117. Ledit apport a été évalué à mille trois cent quarante (1 340) € par action, soit l'ensemble apporté quatre cent soixante-quatorze mille trois cent soixante (474 360) €.

Madame Caroline LACASSAIGNE, fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après exprimées, à la société « MARPIE » ce qui est accepté ès-qualités par Madame Caroline LACASSAIGNE, sous les mêmes conditions, de trois cent quarante (340) actions en pleine propriété de la société CAHPI SAS au capital de 10 000 € dont le siège est situé à Valenciennes (59300) 8 rue de la Rougeville immatriculée au RCS de Valenciennes sous le n° 800 195 117. Ledit apport a été évalué à mille trois cent quarante (1 340) € par action, soit l'ensemble apporté quatre cent cinquante-cinq mille six cents (455 600) €.

Caractéristiques de la SAS CAPHI :

Les caractéristiques de la SAS CAPHI dont 694 titres sont apportés à la SAS MARPIE :

Forme : SAS,

Dénomination sociale : CAPHI

Activité : Restauration traditionnelle

Siège sociale : VALENCIENNES (59300) – 8 rue de la Rougeville

Capital social : 10 000 € divisé, 1 000 actions de 10 €.

Durée : 99 années.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Immatriculation : RCS de VALENCIENNES sous le Numéro 800 195 117.

Motif et but de l'apport :

Optimisation juridique et économique nécessité par le développement interne de la société.

Base de l'apport

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé d'évaluer les actions de la SAS CAPHI.

Cette évaluation a été déterminée sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

Propriétés et jouissance

La SAS MARPIE, aura la propriété des biens et droits apportés à compter de sa création.

DESCRIPTION DES DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS :

Dans un premier temps nous avons tout d'abord réalisé une prise de connaissance générale afin de nous permettre de comprendre l'opération envisagée ainsi que le contexte économique et juridique dans lequel elle se situe et d'identifier les situations pouvant créer un risque de conflit d'intérêts.

Puis nous avons :

- Vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports.

- Contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété.
- Contrôlé l'exhaustivité des actifs et des passifs transmis à la société bénéficiaire des apports.
- Vérifié par une approche d'évaluation que la valeur des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposés.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante (929 960) € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation du capital de la société bénéficiaire des apports soit soixante-douze mille deux cents (72 200) € auquel il faut ajouter la prime d'apport pour huit cent cinquante-sept mille sept cent soixante (857 760) €.

Fait à Valenciennes le 25 mai 2021

Jean-Baptiste DESCAMPS

Commissaire aux comptes

SAS MILLENIUM-EXPERTISE

212 Avenue de Liège

59300 Valenciennes

Tél. : 03 27 29 60 60

milleniumexpertise@gmail.com

531 411 130 RCS Valenciennes